

Mémento

Quelques principes pour permettre l'expression citoyenne des enfants et des jeunes par le biais des journaux de jeunes

Pôle « communication » / mercredi 11 février 2004

*« Si le terrain est bien préparé,
beaucoup d'obstacles peuvent être
évités ! »*

Leitmotiv de la journée de réflexion
« L'expression citoyenne des jeunes par le
biais des journaux de jeunes

Ce mémento a été réalisé lors de la journée de réflexion « L'expression citoyenne des jeunes par le biais des journaux de jeunes » qui s'est tenue à Paris le 14 novembre 2003.

Il a pour but de lister les conditions permettant de favoriser l'expression et l'exercice de la citoyenneté des jeunes sur un territoire en publiant un journal de jeunes.

L'idée est de compléter ensuite ce mémento par les remarques des participants à la journée de réflexion.

Pour nourrir la réflexion, nous avons joint à ce texte un document du conseil des jeunes de Créteil ainsi que la charte des journalistes jeunes réalisée par l'association Jpresse.

Les participants de la journée de réflexion:

Salimata Badié, coordinatrice du CME de Troyes - Delphine Berger, animatrice du CME de Valenton - Sylvie Brault responsable du CMJ de Créteil - Sophie Colin, animatrice du CME de Massy - William Eude, animateur du CMJ de Montmorency - Damien Giraud, animateur du CME de Meylan - Fabrice Grelaud, coordinateur du CMJ de La Loupe - Christelle Marc, coordinatrice du CME de Troyes - Christine Mantoan du PIJ de Les Clayes sous Bois - Loïc Masséaux, animateur du CME de Massy - Sophie Mikhalowsky, adjoint d'animation du CMJ de Montmorency - Blandine Mouton, coordinatrice CME de Pont Sainte Marie - Gladys Mutin, animatrice du CME et CMJ de La Chapelle Saint Luc - Patrice Rose, animateur Amicale des élèves et instances jeunes de l'AFASEC à Orléans.

Le postulat :

Un journal de jeunes est à la fois un projet éducatif (initiation à un média de sa rédaction à la publication, travail en groupe, apprentissage de l'autonomie, ...) et un projet permettant l'exercice de la citoyenneté (exercice du droit d'expression, de la liberté d'opinion, engagement, participation à la vie locale,...).

Ce double objectif concerne bien sûr les jeunes rédacteurs mais aussi les jeunes lecteurs.

Il est important que les objectifs du journal soient définis avec les enfants et les jeunes mais aussi avec les adultes. Toutes les personnes concernées par le journal doivent être bien au clair avec le projet avant de passer à sa rédaction puis à sa publication. Le contenu du journal découlera tout naturellement du projet.

La condition sine qua non : Un projet clair

Les questions qu'il faut se poser :

- Qui édite le journal ? : association, service jeunesse...
- Qui est à l'initiative du journal ? : La municipalité, les jeunes...
- À qui le journal s'adresse ? : les jeunes, les habitants...
- **Pour quoi faire, pour dire quoi ?** : Permettre aux jeunes de s'exprimer, informer sur les actions du conseil, faire passer des messages (antidiscrimination, prévention...) etc.
- Qui écrit ? : les jeunes du conseil, les jeunes qui le souhaitent, des adultes...
- Quelle périodicité ? Combien de pages ? Quel format ?
- Qui contrôle ? Qui est responsable ? Quelle marge de liberté est laissée aux rédacteurs ?

En toile de fond de ces questions et de leurs réponses, se posent les problématiques suivantes :

La question de l'accompagnement des adultes :

L'accompagnement est un équilibre à trouver entre une présence trop importante des adultes qui briderait l'expression des enfants et des jeunes et un laisser-faire qui nuirait à la qualité de la publication. L'écueil à éviter est que le journal devienne celui de l'animateur ou de l'élu en charge du conseil...

Le référent adulte est souvent conduit à corriger la syntaxe et l'orthographe des textes. Il peut également apporter son soutien dans le choix des sujets à traiter. C'est lui qui a dans un premier temps la tâche de mobiliser les jeunes autour du projet. Cette mission n'est pas toujours aisée, d'autant plus si l'initiative du projet n'est pas celle des jeunes.

Le rôle de l'adulte (animateur ou élu en charge du conseil/de la commission) est bien d'amener petit à petit les rédacteurs jeunes à réaliser leur journal de manière autonome. Il a ce rôle éducatif de permettre aux jeunes d'acquérir la confiance en soi et les techniques nécessaires pour pouvoir s'exprimer.

La question de la formation :

Une formation des enfants et des jeunes, mais aussi des adultes sur les médias est souhaitable tant sur certaines règles qui s'appliquent à ce média (choix des sujets lors d'une conférence de rédaction, écriture journalistique, ours édité à chaque numéro, crédit photo...) que sur le droit et la déontologie... (voir la charte des journalistes jeunes ci-dessous).

La question de la forme et le fond :

La forme et le fond sont indissociables. Un journal permet de s'exprimer, mais pour atteindre son objectif, il doit également être lu. Cette question fait écho à la question de l'accompagnement.

La question des moyens :

Un journal est un projet à part entière ! Pour le réaliser, il faut des moyens : humain, financier, technique (même si l'on peut choisir de créer un journal en noir et blanc sur une feuille A4 photocopié...). Et, il ne faut pas sous-estimer la composante temps : un journal est chronophage !

La charte des journalistes jeunes de Jpresse*

Les journalistes jeunes :

1. Ont le droit à la liberté d'expression garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant.
2. Revendiquent le droit d'opinion et contribuent à garantir ce droit de tous à l'information.
3. Prennent la responsabilité de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
4. Sont ouverts à toute discussion sur leurs publications et s'engagent par souci de vérité à rectifier toute information erronée.
5. Tiennent la calomnie et le mensonge pour une faute, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
6. Tiennent la censure et toute forme de pression morale ou matérielle pour des atteintes inacceptables à la liberté d'expression, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toutes autres structures d'accueil des jeunes.

**L'association nationale de la presse d'initiative jeune Jpresse a cessé ces activités en 2003.*